

## **Demande du permis définitif**

La demande de fabrication du titre permis se fait uniquement par ANTS.

### A la suite de l'obtention de votre **permis voiture** :

Si vous vous êtes inscrit après les 1<sup>er</sup> septembre 2022 et si vous avez pris un forfait complet, la demande est comprise dans le prix. (Vérifier votre contrat)

Dans le cas contraire et si vous choisissez l'option payante (50 €) où c'est l'Ecole de Conduite du Rond-Point qui fait la demande de fabrication de votre permis définitif en votre nom, il faudra nous fournir à nouveau les mêmes documents que pour l'inscription.

Nous aurons gardé tous les documents qui ne sont pas périmés :

- Pièce d'identité de l'élève recto verso.
- Pièce d'identité d'un parent recto verso.
- JDC si l'élève a moins de 25 ans.
- Le Certificat provisoire de Permis de Conduire

Toutefois, il faudra nous fournir à nouveau :

- Un nouveau numéro des e-photos d'identité.
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois.
- Eventuellement, une nouvelle lettre d'hébergement.
- Un mandat pour faire la demande en votre nom.

A envoyer par mail en PDF : **IMPORTANT : Un PDF par document**

A l'adresse qui correspond à votre bureau d'inscription :

[tournefeuille@ecrp.fr](mailto:tournefeuille@ecrp.fr)

[plaisance@ecrp.fr](mailto:plaisance@ecrp.fr)

Dès l'obtention de votre permis l'Ecole de Conduite du Rond-Point vous transmettra le Certificat provisoire de Permis de Conduire.

Si vous avez déjà 18 ans (*dès le jour de vos 18 ans pour les AAC qui ont obtenu leur permis avant leurs 18 ans. En attendant d'avoir 18 ans, vous pouvez continuer à acquérir de l'expérience avec vos accompagnants en conduite accompagnée*), ce Certificat vous permettra, à condition de présenter également une pièce d'identité, de pouvoir assurer votre véhicule et de circuler seul sans accompagnant légalement immédiatement.

En attendant d'avoir 18 ans, vous pouvez continuer à acquérir de l'expérience avec vos accompagnants en conduite accompagnée.

Ce certificat sera valable 4 mois, délai pendant lequel, vous ou bien l'Ecole de Conduite en votre nom, aurez fait la demande de fabrication et le temps que le titre définitif vous parvienne en lettre suivie à votre domicile.